



PRÉFET DE LA VIENNE

A R R E T E n° 2015-DRLP/BREEC-044-DP
en date du 28 janvier 2015
instituant les commissions de contrôle des
opérations de vote pour les communes de
Poitiers et Châtellerault à l'occasion du
renouvellement général des conseillers
départementaux des 22 et 29 mars 2015.

La Préfète de la région Poitou-Charentes,
Préfète de la Vienne,
Chevalier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

VU le code électoral et notamment les articles L.85-1 et R.93-1 à R.93-3 ;

VU le décret n°2014-1424 du 28 novembre 2014 portant convocation des collèges
électorales pour procéder au renouvellement général des conseillers départementaux ;

VU le décret n°2014-264 du 26 février 2014 portant délimitation des cantons dans le
département de la Vienne ;

VU l'arrêté n° 2014-SG-SCAADE-134 du 20 octobre 2014 donnant délégation de
signature à M. Serge BIDEAU, Sous-Préfet hors classe, Secrétaire Général de la
Préfecture de la Vienne ;

VU l'ordonnance du 22 janvier 2015 du Premier Président de la Cour d'Appel de
Poitiers ;

SUR proposition du Secrétaire Général de la préfecture ;

A R R E T E

Article 1 – A l'occasion du renouvellement général des conseillers départementaux des
22 et 29 mars 2015, il est institué une commission de contrôle des opérations de vote
dans les communes de Poitiers et Châtellerault.

Article 2 – La commission instituée pour la commune de Poitiers est composée de :

Pour le premier tour :

Monsieur Philippe DARRIEUX, Premier Vice-Président du Tribunal de Grande Instance
de Poitiers, Président titulaire – Madame Catherine OTTAVY, Vice-Présidente au
Tribunal de Grande Instance de Poitiers, suppléante du Président ;

Madame Catherine OTTAVY, Vice-Présidente au Tribunal de Grande Instance de
Poitiers, membre titulaire – Madame Anne VERRIER, Vice-Présidente au Tribunal de
Grande Instance de Poitiers, membre suppléante ;

Monsieur Jean-Marc THROMAS (Préfecture de la Vienne – Direction des Relations
avec les Collectivités Locales et des Affaires Juridiques – Bureau des finances locales
et du contrôle budgétaire), membre et secrétaire de la commission, représentant le
Préfet de la Vienne.

Pour le second tour :

Monsieur Philippe DARRIEUX, Premier Vice-Président du Tribunal de Grande Instance de Poitiers, Président titulaire – Monsieur Philippe MAURY, Vice-Président au Tribunal de Grande Instance de Poitiers chargé du service de l'instance, suppléant du Président ;

Monsieur Philippe MAURY, Vice-Président au Tribunal de Grande Instance de Poitiers chargé du service de l'instance, membre titulaire – Madame Isabelle FACHAUX, Vice-Présidente au Tribunal de Grande Instance de Poitiers, membre suppléante ;

Monsieur Alexandre LE GALL (Conseil Régional Poitou-Charentes), membre et secrétaire de la commission, représentant le Préfet de la Vienne.

Article 3 – Cette commission siège au Palais de justice de Poitiers et sera installée au plus tard le mardi 17 mars 2015.

Article 4 – La commission instituée pour la commune de Châtellerauld est composée de :

Pour le premier tour :

Monsieur Dominique ORSINI, Vice-Président au Tribunal de Grande Instance de Poitiers, Président titulaire – Madame Isabelle LE BIHEN, juge au Tribunal de Grande Instance de Poitiers, suppléante du Président ;

Madame Isabelle LE BIHEN, juge au Tribunal de Grande Instance de Poitiers, membre titulaire – Madame Magali FOUGERE, Vice-Présidente chargée des fonctions de juge des enfants au Tribunal de Grande Instance de Poitiers, membre suppléante ;

Monsieur Franck METIVIER, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Châtellerauld, membre et secrétaire de la commission, représentant le Préfet de la Vienne – Madame Béatrice RICHOMME, Sous-Préfecture de Châtellerauld, suppléante.

Pour le second tour :

Monsieur Vincent FOUGERES, juge de l'application des peines au Tribunal de Grande Instance de Poitiers, Président titulaire – Madame Sabine CARRE, juge des enfants au Tribunal de Grande Instance de Poitiers, suppléante du Président ;

Madame Sabine CARRE, juge des enfants au Tribunal de Grande Instance de Poitiers, membre titulaire – Madame Magali FOUGERE, Vice-Présidente chargée des fonctions de juge des enfants au Tribunal de Grande Instance de Poitiers, membre suppléante ;

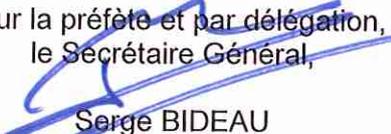
Monsieur Franck METIVIER, Secrétaire Général de la Sous-Préfecture de Châtellerauld, membre et secrétaire de la commission, représentant le Préfet de la Vienne – Madame Maryse TALENT-MURPHY, Sous-Préfecture de Châtellerauld, suppléante.

Article 5 – Cette commission siège au Tribunal d'Instance de Châtellerauld et sera installée au plus tard le mardi 17 mars 2015.

Article 6 – Ces commissions pourront s'adjoindre des délégués choisis parmi les électeurs du département qui auront les mêmes droits et prérogatives que ses membres.

Article 7 – Le Secrétaire Général de la Préfecture de la Vienne est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à chacun des membres des commissions de contrôle des opérations de vote et qui sera notifié aux maires des communes de Poitiers et Châtelleraut.

Pour la préfète et par délégation,
le Secrétaire Général,


Serge BIDEAU